

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019**

Présents : MMS SONREL VILLAUME GESQUIERE PYTHON DUJARDIN RIVET
GREGOIRE ALLALA CITE DARGENT ERASIMUS
MMES JAY-BEGIN OHNET CHERY-GAUDRON SAINT-DIZIER LEROY
AUBURTIN ANCELIN BLOUET

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme GEANT représentée par Mme JAY-BEGIN
Mme SENN représentée par Mme OHNET
Mr GRUCKER représenté par Mr GESQUIERE
Mme GRUNFELDER représentée par Mme CHERY-GAUDRON

BUDGET

Le budget supplémentaire permet de réaliser des réajustements par rapport au budget primitif voté en début d'année.

1) Enfance et Jeunesse (Brigitte Jay-Bégin)

- Une forte affluence depuis la rentrée, davantage de repas à financer, davantage de personnel, une baisse des ressources liée à la mise en place des tarifs sociaux.
 - Les communes extérieures sont sollicitées pour prendre en charge la partie résiduelle suite à l'application des tarifs sociaux.
 - 45 000 € supplémentaires sont donc nécessaires. Le budget communal abondera le budget Enfance et Jeunesse.
- Les propositions sont validées à l'unanimité par le conseil municipal.

2) Budget général (Sylvie Chéry- Gaudron – Christophe Sonrel)

Fonctionnement :

Il s'agit d'un rééquilibrage au budget supplémentaire d'un montant total de 186 695 € dont un virement à la section d'investissement de 121 896 euros, portant le budget 2019 à 2 980 795 euros.

Les réajustements de dépenses concernent essentiellement une régularisation de factures 2018 sur 2019 pour les lignes Energie et matériel roulant. Les frais d'avocats engagés suite aux différentes affaires judiciaires demeurent importants, des frais de personnel pour des heures en mairie (mise à jour du logiciel cimetièrre) d'un agent du CCAS. Enfin le budget Enfance Jeunesse est abondé de 45 000 €.

Les recettes concernent les prestations de services, les droits de mutation et les immobilisations corporelles.

Investissement :

Le budget d'investissement est équilibré en recettes et en dépenses pour 120 096 euros. Pour l'essentiel des dépenses : démolition du bâtiment des scouts, porte d'entrée de la Résidence Autonomie André Claudel, et l'achat du terrain rue du 13 septembre
Le budget supplémentaire est approuvé à la majorité par le Conseil Municipal. – 3 voix contre.

Subvention de fonctionnement (Sylvie Chéry-Gaudron)

La Blainvilloise a constitué un nouveau Bureau et un nommé un Président afin de poursuivre son activité. La commission propose de verser comme les autres années une subvention de fonctionnement de 760 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3) Tarifs Municipaux 2020 (Sylvie-Chéry-Gaudron)

La commission des finances propose de ne pas fixer de tarif pour la salle des fêtes. Les tarifs seront travaillés début 2020 afin de se rapprocher au plus près des locations similaires.

Les tarifs de location de vaisselle et des heures de ménage restent inchangés.

Le reste des tarifs sont augmentés de 1.5%.

Salle Jean Ferrat	
Week-End Damelevières Blainville et regroupement scolaire	240
1 jour semaine Damelevières Blainville et regroupement scolaire	125
Week-End Extérieur	460
1 jour semaine Extérieur	235

Logements écoles - Tarif annuel (hors charges)	
1 pièce + cuisine	2436
3 et 4 pièces + cuisine - Ecole du Centre	3283
3 et 4 pièces + cuisine - Rue du Grand Pré	3618
5 pièces + cuisine - Ecole du centre	4290
Maisons rue des Montants / du Gué	550
Garages	
Rue du Général Leclerc	710
Rue du Grand Pré et place de la Mairie	465
Local	
Rue du Général Leclerc	465

Les autres tarifs restent inchangés.

Pas de modification des tarifications du bassin de plein air

Un tarif à 8 euros par jour pour l'installation de la restauration ambulante au bassin de plein air est proposé.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4) Admission en non-valeur

171.20 € de dépenses non créditées sur le service enfance et jeunesse.

Cette admission est validée par le Conseil municipal à l'unanimité.

5) Bassin de plein air (Sylvie Chéry-Gaudron)

On constate une baisse de la fréquentation due principalement aux propriétaires de plus en plus nombreux de piscines, spa... Cette baisse de fréquentation est générale puisque le grand Nancy constate une baisse de 20% sur le nombre d'entrées sur ses bassins cet été. Il faudra réfléchir sur un aménagement global de la structure pour attirer un plus grand nombre de personnes.

On note une augmentation des cartes familiales et une réflexion s'engage pour faire éventuellement bénéficier les habitants de Damelevières d'un tarif préférentiel sur les cartes.

Le total des dépenses est de 50 871 € dont les frais de personnel et le total des recettes est de 42891 €.

Faute de personnel encadrant, il n'y a pas eu de cours de natation cette année.

6) Questions diverses

Adhésion paiement en ligne (Sylvie Chéry-Gaudron)

Un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités locales au plus tard au 1^{er} juillet 2020. Le trésor public propose une offre de paiement Payfip facilitant le paiement des factures, accessible 24/24h et 7/7 jours, en utilisant un site sécurisé dont la maintenance est assurée par la DGFIP.

Seul le coût du service bancaire reste à la charge de la collectivité (0.05 € HT par paiement et 0.25% du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20 euros – 0.03 € HT et 0.20 % si inférieur à 20€). Pas de frais si l'utilisateur décide de payer par prélèvement. Ce service entraîne une diminution de l'activité des services publics. Il est malgré tout obligatoire et permettra peut-être un meilleur recouvrement des factures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer ce service à la population.

Construction d'un ponton. (Hervé Python)

Pour permettre l'accessibilité des personnes à Mobilité réduite aux étangs, le fonds LEADER (Europe) a été sollicité pour un coût global des travaux de 4278 € à hauteur de 50%. La fédération de pêche va être sollicité.

Les travaux seront réalisés au printemps par les employés communaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet et autorise le maire à effectuer les demandes de subvention.

Motion de soutien aux services d'urgence (Luc Gesquière)

Le Conseil Municipal soutient le mouvement des pompiers et des services d'urgence des hôpitaux qui sont en grande difficulté.

Le Conseil Municipal de DAMELEVIÈRES demande à l'ÉTAT :

- de mettre en place un numéro unique de réception des appels d'urgence 112, en lien avec la mise en place du service d'accès aux soins annoncée le 09 septembre dernier par la ministre des solidarités et de la santé,
- de donner aux hôpitaux les moyens d'assurer un service d'urgence de qualité,
- de compenser intégralement les départements des allocations sociales versées pour son compte (RSA, APA, PCH) afin de leur permettre de financer leurs propres compétences,
- de reconnaître l'engagement de ces femmes et ces hommes qui interviennent dans le secours d'urgence.

Après lecture et échange, le conseil Municipal valide la motion à l'unanimité.

Le Maire
Christophe SONREL